



COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'INTERSYNDICALE D'ALSTOM VPF 09 JANVIER 2023

Les organisations syndicales CFE-CGC & FO d'Alstom VPF constatent qu'entre 2019 et 2021, d'après le bilan social Alstom France, hors inflation, la rémunération annuelle moyenne a baissé de 1 à 4,6%.

La rémunération globale du travail a baissé chez Alstom à cause des faibles augmentations salariales précédentes !

A cela, s'ajoute une forte inflation (6,7% en octobre 2022 incluant 14,6% rien que pour l'alimentation et 19,2% pour « l'énergie ») qui rogne des augmentations déjà insuffisantes.

Cerise sur le gâteau : les discussions locales sensées apporter des mesures locales complémentaires pour le site de Valenciennes/Petite-Forêt n'ont rien donné car toutes les idées et propositions ont été systématiquement refusées par la direction générale sans doute plus soucieuse de préserver les dividendes des actionnaires.

Pendant ce temps, l'équipe de Direction du Groupe, s'est octroyée au sens de l'art. L233-16 du Code du Commerce

* 6,523M€ pour 21 personnes, **hors PDG**, en 20/21

* 9,953M€ pour 18 personnes, **hors PDG**, en 21/22,

Ramené individuellement, cela correspond à une augmentation moyenne de 78% !! La seule partie fixe de cette rémunération est passée de 4,528M€ à 7,544M€ soit ramenée individuellement +94% !! (Sources : les Doc d'enregistrement universel du Groupe 20/21 et 21/22).

Pour les organisations syndicales CFE-CGC et FO d'Alstom VPF cette situation est inadmissible et insupportable.

A l'approche des négociations annuelles 2023 la direction doit changer sa stratégie salariale et donner des augmentations qui permettent aux salariés de faire face aux prix qui explosent faute de quoi les mouvements de colère, démotivations et démissions vont se multiplier.

Par ailleurs les organisations syndicales CFE-CGC & FO d'Alstom VPF revendiquent une augmentation générale des salaires pour tous les salariés quel que soit leur catégorie socio-professionnelle : Si des « coups de pouce » supplémentaires peuvent se comprendre pour les plus bas salaires l'inflation impacte tous les salariés, ils doivent donc être tous augmentés.

Petite Forêt 9 janvier 2023

Pour la CFE-CGC
Françoise Mounier
06.86.96.51.22.

Pour FO
Vincent Jozwiak
06.67.52.81.29